

Direction des ressources humaines
Service prévention, hygiène et sécurité au travail

N/Réf. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 19 octobre 2021

**Procès-verbal du
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions
de Travail exceptionnel du mardi 19 octobre 2021**

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Madame Danielle MARTIN
Monsieur Jacky GODARD
Monsieur Christophe GHEERAERT
Monsieur Gilles RENOIR

Pour les représentants du personnel :

Madame Lydia RICHARD
Monsieur Patrice TOUVRON
Monsieur Benoit JAMONNEAU
Madame Estelle OCCHIUCCI
Madame Isabelle LUCAS
Monsieur Davy BIRÉ
Madame Emile DARDIRI

Membres de droit :

Pour le service santé au travail :
Madame Sophie DRUKKER – Médecin du Travail
Madame Cécile PORCHER – Ergonome-Psychologue

Pour le service prévention, hygiène et sécurité au travail :
Madame Angélique DEGHILAGE – Responsable du service
Madame Anne-Laure BLANCHET – Conseillère en prévention
Madame Odile GUERINEAU – Assistante administrative

Membres invités :

Monsieur Sébastien BRUNET, directeur du service Direction Education
Madame Magali BOURCEREAU, responsable de la halte-garderie Pyramides

Etaient excusés

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Gilbert OLIER, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Patrick DURAND, Monsieur Régis ROUSSEL, Monsieur Yannick DAVID, Madame Cécile DALAIS, Monsieur Laurent VINCENT, Madame Nadia RIVALIN, Madame Saliha REGNAULT, Monsieur Mathieu DURQUETY, Monsieur Alberto DE LA IGLESIA, Monsieur Vincent DAVY et Madame Yasmina BENAMAS.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle LUCAS.



Madame Sylvie DURAND, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Monsieur Christophe GHEERAERT, revient sur l'alerte remontée par les représentants du personnel en Comité technique concernant un éventuel risque d'exposition à l'amiante durant les travaux à l'EHPAD de la Vigne aux Roses. Madame Angélique DEGHILAGE et Madame Aurélie BERTRAND se sont déplacées sur site pour une étude plus approfondie du sujet. De plus, une réunion avec les membres du CHSCT sur le site a également été organisée très rapidement.

Madame Angélique DEGHILAGE, présente les conclusions de la réunion de chantier qui s'est tenue le mardi 28 septembre 2021 sur le site de l'EHPAD. Les représentants des entreprises intervenantes, Madame Margot, architecte et Monsieur GUILLET, représentant de la société Vendée Habitat en tant que chargé d'opérations du service réhabilitation, étaient présents. Monsieur GUILLET a pu confirmer, en s'appuyant sur le diagnostic amiante réalisé par un organisme de contrôle accrédité, qu'aucune présence d'amiante n'avait été détectée sur la partie en travaux. Pour rappel, lors de la découpe de placo réalisée quelques jours avant par un ouvrier, de la poussière avait été relevée par les agents. Cette poussière ne contenait pas de fibres amiantées. Aucun risque n'a donc été encouru par les résidents et les agents lors de cette opération. Ces conclusions ont pu être présentées aux membres lors de la réunion sur site le jeudi suivant.

Monsieur Christophe GHEERAERT, indique qu'un deuxième sujet lui a été transmis par les membres. Un agent rattaché à la direction sports et jeunesse n'a pas présenté à sa hiérarchie un passe sanitaire valide, conformément à la réglementation. Cet agent a

donc été suspendu dans le respect de la procédure arrêtée par décret. Le service santé au travail a également pu rentrer en contact avec l'agent.

Madame Sophie DRUKKER, confirme que cet agent a bien été contacté par téléphone, celui-ci ayant indiqué ne pas vouloir se déplacer au service. Plusieurs appels ont été réitérés mais sont restés sans réponse de sa part.

Monsieur Christophe GHEERAERT, tient à préciser aux membres que nous devons veiller à être vigilants quant aux alertes remontées. L'objectif est de trouver un juste équilibre et d'évaluer en préambule la nature et l'urgence de la situation. Le souhait n'est pas que toutes les situations deviennent alertes et qu'il soit alors difficile de les prioriser.

Madame Lydia RICHARD, alerte sur la présence d'amiante sur le site des Halles. Les membres du CHSCT souhaiteraient connaître les possibles conséquences pour les agents.

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme avoir reçu cette demande et va rapidement contacter la direction bâtiments afin de recueillir des informations.

Après prise d'informations auprès de la direction bâtiments, le diagnostic amiante montre bien des traces d'amiante dans la colle de certains carrelages, les joints de quelques portes coupe-feu ou encore dans les conduits de canalisations du bâtiment de l'ancien Fuzz'Yon et du parking actuellement en travaux. Cependant, les agents intervenants sur ce site n'ont encouru et n'encourent encore aucun risque. L'amiante est non friable, donc non volatile, et les agents n'ont pas à intervenir sur ces zones pour réaliser des travaux. Ce sont des entreprises privées, habilitées et formées qui assurent ces travaux.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, tient à préciser que l'alerte donnée par l'agent de l'EHPAD de la Vigne aux Roses ainsi que la visite des membres du CHSCT du site n'ont pas été vains et se sont même avérées positives. Les agents du site ont fait remonter aux membres que certains changements avaient été apportés depuis.

Concernant l'agent suspendu à la direction sports et jeunesse, l'administration l'a rencontré et les membres regrettent qu'aucune solution ne lui ait été proposée (*télétravail, pause de congés ou encore reclassement sur un autre service*). L'administration lui a juste laissé le choix entre la vaccination ou l'obligation de se soumettre à un test PCR avec résultat négatif. Un courrier a été rédigé dans ce sens. L'administration a adopté la même ligne de conduite pour un autre agent positionné dans une des médiathèques. Cet agent est actuellement en arrêt de travail car non vacciné. Cet agent n'a pourtant aucun contact avec le public dans le cadre de ses missions.

Monsieur Christophe GHEERAERT, répond que ce CHSCT n'a pas vocation à traiter des situations individuelles des agents. La collectivité se doit de faire appliquer la réglementation

Approbation des comptes rendus des CHSCT du 1^{er} juillet 2021 et du 9 septembre 2021.

MISE AU VOTE : procès-verbaux adoptés à l'unanimité.

POINT N°1 : Présentation de la nouvelle convention FIPHFP

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, Directeur des Ressources Humaines

Monsieur Davy BIRE, tient à souligner l'aspect positif de ce projet, notamment sur la question du recrutement dans la collectivité de personnes porteuses de handicaps.

Monsieur Gilles RENOIR, ajoute qu'un des objectifs de cette convention, est notamment de pouvoir développer un certain nombre de partenariats avec des structures extérieures (ex : CAP Emploi, etc.) avec lesquelles la collectivité n'a pas l'habitude de travailler.

Madame Isabelle LUCAS, demande si les agents qui vont encadrer ou qui encadrent les personnes porteuses de handicap seront volontaires.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que chaque situation sera étudiée et analysée en fonction du poste de travail et du besoin. L'objectif général n'est pas de l'imposer, mais d'amener les agents à comprendre l'intérêt de cette mission et que le travail demandé soit réalisé en toute sérénité. Si l'encadrant souhaite être accompagné ou formé, la collectivité s'engage à répondre à son besoin.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi le référent handicap de la direction autonomie n'a pas été associé à ce projet.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que sa mission est différente. Cet agent travaille notamment sur la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments de la collectivité et du secteur privé ouverts au public / de la voie publique afin de permettre une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Madame Emilie DARDIRI, demande si ces questions seront traitées en CHSCT ou au sein de ces commissions distinctes.

Monsieur Gilles RENOIR, confirme le rôle de ces commissions. Toutefois, des présentations régulières en CHSCT seront organisées afin de tenir informés les membres du CHSCT des conditions de mise en œuvre de cette convention.

MISE AU VOTE : Approbation de la nouvelle convention FIPHFP à l'humanité.

POINT N°2 : Présentation du projet expérimental de réveil musculaire au sein de multi accueils tests.

Dossier présenté par Madame Anne-Laure BLANCHET, conseillère en prévention et Madame Magali BOUCEREAU, responsable de la halte-garderie Pyramides

Monsieur Davy BIRE, propose que dans le cadre du projet de refonte du temps de travail mené actuellement par la collectivité, soit étudiée l'organisation des temps de réveil musculaire pour l'ensemble des services de la collectivité.

Monsieur Christophe GHEERAERT, répond que si ce projet fonctionne et trouve du sens, une réflexion pourra peut-être menée par la DRH.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande que cette action ne soit pas menée durant la pause méridienne.

Madame Sylvie DURAND, précise que ce projet doit s'intégrer dans une politique plus générale visant à veiller au bien-être des agents et qu'une réflexion doit donc être menée afin d'étendre ce projet à l'ensemble des services de la collectivité.

POINT N°3 : Présentation du projet « zéro plastique » mené par la Direction éducation.

Dossier présenté par Monsieur Sébastien BRUNET, Directeur Education.

Madame Sylvie DURAND, précise que ce projet possède un véritable enjeu sociétal et demandera une implication politique forte. Des choix devront être arbitrés mais une obligation réglementaire s'impose à nous au 1^{er} janvier 2025.

Madame Estelle OCCCHIUCCI, demande quel est le poids d'un bac gastronome.

Monsieur Sébastien BRUNET, répond qu'un bac vide pèse environ 400 grammes. Plusieurs tailles existent. La collectivité a fait le choix du bac ½ gastro, de fait plus léger mais aussi plus facilement manipulable par les agents.

Madame Isabelle LUCAS, demande la possibilité d'organiser une visite des membres du CHSCT au Centre municipal de restauration (CMR).

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'une visite du site est programmée le 16 novembre à 9h00.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, rappelle la nécessité d'intégrer l'ensemble des agents concernés dans ce projet, de la production à la réception des repas. De plus, une incidence sur le prix des repas, au vu des investissements envisagés, sera-t-elle à prévoir pour les familles ?

Madame Sylvie DURAND, indique qu'il est encore trop tôt pour se positionner sur ce sujet. Il est toutefois indéniable que les enjeux financiers sont importants et que des questions restent encore à trancher.

Madame Angélique DEGHILAGE, ajoute que sur les mois de mai et juin, la direction éducation a sollicité le service prévention, hygiène et sécurité au travail afin de réaliser des évaluations sur plusieurs sites. Anne-Laure BLANCHET et Nicolas LENGLET ont ainsi pu réaliser des observations de postes sur le terrain, dans 2 groupes scolaires et au CMR. A chaque fois, les agents ont été sollicités afin de recueillir leur position, leur ressenti physique, leurs propositions d'amélioration, etc.

Madame Emilie DARDIRI, souligne l'intérêt de ce travail collaboratif. Les agents de terrain sont-ils conviés à participer aux réunions organisées sur ce projet ?

Monsieur Sébastien BRUNET, répond qu'au vu des organisations de service et du contenu des réunions, le choix n'a pas été fait de convier les agents de terrain.

Madame Sylvie DURAND, ajoute que l'expérimentation de bacs gastro est réalisée sur quatre groupes scolaires depuis la rentrée 2021. Grâce à cette première phase, des pistes d'améliorations vont encore surgir et contribuer à l'amélioration de ce projet.

Madame Isabelle LUCAS, demande quels sont les besoins en ressources humaines qui sont apparus, une question en référence aux éléments notés sur le power point de présentation.

Monsieur Sébastien BRUNET, répond que dès la rentrée de septembre, deux personnes ont été recrutées sur des postes de livreur et de plongeur. Dès que le convoyeur, nécessaire pour laver les cagettes et les bacs, sera déployé, un renfort supplémentaire sera alors à prévoir. Une évaluation plus précise pourra être menée à l'issue de cette phase de test.

Madame Estelle OCCCHIUCCI, demande pourquoi le groupe scolaire Pont Boileau n'a pas été équipé d'une chaîne de self dès sa conception.

Monsieur Sébastien BRUNET, répond que ce choix n'avait pas été fait par la direction alors en place.

Monsieur Christophe GHEERAERT, précise que très certainement la direction d'alors avait réalisé une étude et avait jugé cet aménagement inutile. Ce projet n'en est qu'à son début et des réajustements devront probablement être réalisés. Cependant, la collectivité fera en sorte de répondre à son obligation réglementaire.

POINT N°4: Point étape sur le marché équipements de protection individuelle et vêtements de travail.

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi les agents de la piscine/ patinoire n'ont pas été conviés à participer au showroom présenté au CTM. De plus, depuis près d'un an, les agents ne sont toujours pas équipés en chaussures adaptées. Ils souhaiteraient également pouvoir participer au choix de leurs équipements.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'en collaboration avec l'équipe de la piscine/ patinoire, un listing des besoins en équipement a été réalisé. Il y est notamment fait mention dans le PV du dernier CHSCT. Concernant la commande des chaussures gore tex, le service prévention, hygiène et sécurité au travail ainsi que l'équipe encadrante du site ont relancé à plusieurs reprises le fournisseur titulaire du marché. Celui-ci a précisé dans un premier temps pouvoir fournir les agents sans donner de délai de livraison. Dans un second temps, en raison de la crise sanitaire et de pénuries de matières premières, aucune date n'a pu être fixée. Nous attendons désormais une livraison pour le mois de février 2022. Concernant l'organisation du showroom, les échantillons des équipements sports font partie d'un autre lot non présenté au showroom général sur le site du CTM car spécifique à cette direction. Seulement trois fournisseurs se sont positionnés sur ce lot. Le premier a été immédiatement écarté car il n'avait pas répondu correctement à l'offre (*non envoi des échantillons*). Le deuxième, était une entreprise généraliste dans le domaine de l'EPI/vêtements de travail mais non spécialisée dans les équipements sportifs. Et le troisième était la seule entreprise à correspondre entièrement à nos critères. L'équipe encadrante a considéré que la mise en place d'un showroom s'avérait inutile car les produits proposés par ce dernier correspondaient aux mêmes produits que ceux déjà utilisés par les agents.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, regrette le défaut de communication existant sur ce site, le personnel n'ayant jamais été informé de ces éléments. Les encadrants doivent faire redescendre les informations auprès des agents et cela n'est jamais réalisé.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'une réflexion autour de la réactualisation du document unique est actuellement mise en place au sein de ce service. L'objectif est d'organiser des groupes de travail et la question des EPI sera alors traitée. En complément, lors de la visite du site prévue prochainement, des précisions concernant les EPI pourront être apportées aux membres du CHSCT.

POINT N°5 : Evaluation du risque RADON au sein des bâtiments de travail et ERP concernés.

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail.

Les membres n'ont aucune question complémentaire sur ce dossier.

POINT N°6 : Mise en place des formations conduites addictives.

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail.

Les membres n'ont aucune question complémentaire sur ce dossier.

POINT N°7 : Questions diverses

- **Calendrier des visites et des commissions travaux.**

Madame Angélique DEGHILAGE, précise les visites CHSCT organisées prochainement. La visite du complexe aquatique est prévue le 22 octobre, celle du CMR le 16 novembre et une commission travaux sera également organisée le 2 décembre. La visite du groupe scolaire Jean Roy/ Malraux a été reportée sur le début de l'année 2022. Des aménagements doivent encore être réalisés sur cette fin d'année. La visite aura donc lieu à l'issue.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si lors de la visite du complexe aquatique, les locaux techniques pourront être visités.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que dans un premier temps, les membres vont être reçus en salle de réunion pour pouvoir répondre à l'ensemble de leurs questions. Et dans un second temps, la visite du site sera organisée en incluant les locaux techniques.

Les membres n'ont pas d'autres observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La secrétaire de séance
Isabelle LUCAS

Le 21.02.2022



La Présidente du CHSCT
Sylvie DURAND

Le 4 mars 2022



